

GROUPE MAJORITE DEPARTEMENTALE DE GAUCHE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Relevé des décisions de la Commission Permanente du 4 novembre 2013 – Canton de St Etienne de Lugdarès.

« Jérôme GROS, Conseiller Général du canton de ST-ETIENNE DE LUGDARES, communique les décisions validées en faveur de son canton lors de la Commission Permanente du 4 novembre 2013 :

Dans le cadre du développement de l'intercommunalité sociale, une subvention de 7 650 € sera allouée au Centre Intercommunal d'Actions Sociales Cévenne et Montagne Ardéchoises à St Etienne de Lugdarès.

Au titre des Droits de Mutations, une subvention totale de 108 603,51 € sera répartie entre les communes du canton."

